

Lyon, le 17 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA MÉTROPOLE DE LYON AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES POUR ANIMER LEUR PLAN DE MOBILITÉ ET FACILITER LES TRAJETS DES SALARIÉS

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon, accompagné de Fabien Bagnon, vice-président délégué à la Voirie et aux Mobilités actives, a rencontré ce jour les acteurs du plan de mobilité commun (PdM-C) de Marcy-L'étoile. L'école vétérinaire (VetAgro Sup), Sanofi Pasteur, bioMérieux, l'école des inspecteurs du travail (Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et la Clinique IRIS travaillent de concert pour faciliter la mobilité de leurs salariés vers et depuis une zone d'activités éloignée des lignes fortes du réseau TCL.

Marcy L'étoile, commune de 3 600 habitants à 14 km de Lyon, accueille 8 500 salariés. Or pour accéder à ce vaste site d'emploi, la voiture est souvent le mode de transport le plus rapide : depuis Lyon il faut compter en moyenne 35 minutes, contre près d'une heure en transports en commun.



Pour remédier à cette problématique, les principaux employeurs de Marcy animent depuis 2016 un plan de mobilité interentreprises (PMIE), exemplaire par son ampleur et ses impacts. La rencontre avec la Métropole de Lyon ce jour a permis de faire le point sur cette démarche, d'identifier ses succès et les améliorations possibles en vue d'une nouvelle génération de plan, désormais baptisé « plan de mobilité employeur commun » en vertu de la loi d'orientation des mobilités (PdME-C).

« A l'image de ces 5 entreprises et institutions, Marcy l'Etoile bénéficie d'une dynamique économique solide qui profite à tout notre territoire. Rejoindre cette zone d'emploi autrement qu'en voiture individuelle est essentiel pour la qualité de vie des salariés d'aujourd'hui comme pour le recrutement des talents de demain. La Métropole de Lyon a à cœur d'encourager et de renforcer les outils et les moyens mis à disposition des entreprises pour imaginer, ensemble des solutions alternatives à la voiture individuelle » souligne Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon.

« Nous saluons la démarche engagée depuis 2017 par ces entreprises pour réduire significativement la circulation automobile dans le secteur de Marcy l'Etoile et alentours et les nuisances qu'elle génère pour l'environnement. L'objectif ambitieux de réduire de 30% l'utilisation autosoliste de la voiture à horizon 2025 en favorisant l'utilisation du vélo et des transports en commun est possible. Nous serons aux côtés des entreprises pour réussir collectivement cette démarche » ajoute Fabien Bagnon, vice-président délégué à la Voirie et aux Mobilités actives.

De nombreuses actions déjà engagées et de nouveaux objectifs fixés

Depuis la signature de ce **Plan de Mobilité Employeur Commun en janvier 2017** entre ces cinq établissements (Sanofi, bioMérieux, VetAgro Sup, INTEFP, Clinique les Iris), la Métropole de Lyon, la Région Aura, le Conseil Départemental du Rhône, le SYTRAL et 6 communes (Marcy l'Etoile, Charbonnières-les-Bains, La Tour de Salvagny, Sainte Consorce, Saint Genis les Ollières et Tassin la Demi-Lune), **de nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées grâce au travail de coordination assuré par Sanofi**

Service Presse Métropole de Lyon :

Magali Desongins – mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90

www.grandlyon.com/presse

Une nouvelle convention avec de nouveaux objectifs sera signée dans les prochains mois intégrant à ce Plan la commune de Pollionnay et prenant compte du retrait du Conseil Départemental du Rhône. Pour y parvenir, la Métropole de Lyon jouera un rôle pour favoriser et renforcer l'animation collective entre les partenaires.

À horizon 2030, il est imaginé de multiplier par 4 le nombre de collaborateurs venant à vélo et d'augmenter de 20% le nombre de collaborateurs venant en transports en commun.

Pour cela, de nombreuses actions sont actuellement engagées par les différents partenaires :

- **la mise en place du Forfait Mobilité Durable chez VetAgro Sup et l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.** Ce forfait permet de couvrir tout ou partie des frais de déplacement des agents qui utilisent un cycle ou le covoiturage sur au moins 100 jours en année pleine pour assurer le trajet « résidence habituelle – lieu de travail ».
- **la prise en charge à 100% de l'abonnement TCL chez Sanofi et bioMérieux**
- **L'Installation d'une station de Vélo à Assistance électrique et essai d'un robot de charge de voiture électrique chez bioMérieux**
- **Des études lancées pour le doublement de la navette TCL GE6 reliant Marcy l'Etoile à la gare de Charbonnières-les-Bains,** permettant de corréliser les horaires de la navette avec ceux du Tram-Train.
- **La réservation de 60 places aux covoitureurs sur le parking de Sanofi.**

Afin d'apporter aux employeurs des arguments, des outils (méthodologie, ressources juridiques, retours d'expérience, cartographie, aides dédiées aux entreprises) et de l'information territoriale dédiée à la mobilité en entreprise, une plateforme de ressources est en cours d'expérimentation auprès d'une quinzaine d'entreprises de la Métropole.

Cette expérimentation qui se termine à l'automne doit permettre de coconstruire avec les acteurs concernés une plateforme dont les contenus et les fonctionnalités seront les plus adaptés aux besoins des employeurs pour initier et mettre en œuvre des plans de mobilité en entreprise.

Service Presse Métropole de Lyon :

Magali Desongins – mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 /06 69 33 08 90

www.grandlyon.com/presse